

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET D'EXTENSION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SITUE SUR LA COMMUNE DE MEUNG SUR LOIRE

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIETE ARGAN – 21 RUE BEFFROY – 92200 NEUILLY SUR SEINE

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45130 MEUNG SUR LOIRE

DUREE DE L'ENQUETE : 15 JOURS, DU LUNDI 19 OCTOBRE AU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'INCIDENCE, SON RESUMÉ NON TECHNIQUE, EST DEPOSE EN MAIRIE DE MEUNG SUR LOIRE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES)

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, DES MESURES BARRIÈRES ET DE DISTANCIATION SONT MISES EN PLACE PAR CES MAIRIES ET LA DDPP POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC **QUI DEVRA ÊTRE MUNI D'UN MASQUE**.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIETE ARGAN – 21 RUE BEFFROY – 92200 NEUILLY SUR SEINE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. JOANNÈS CÔTE, DIRECTEUR ET REDACTEUR EN CHEF EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE MEUNG SUR LOIRE AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 19 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- LUNDI 2 NOVEMBRE DE 14H00 A 17H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE MEUNG SUR LOIRE. SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «ddpp-sei-argan@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE MEUNG SUR LOIRE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.